



Communauté de Communes
AVALLON-VÉZELAY-MORVAN

Compte-rendu
du Bureau Communautaire
Lundi 17 octobre 2016
Au siège de la CCAVM

Le 17 octobre 2016, à 18 heures, le Bureau Communautaire, légalement convoqué, s'est réuni au siège de la CCAVM sous la présidence de Monsieur Pascal GERMAIN.

11 Conseillers Communautaires présents : Jean-Michel BEAUGER, Gérard DELORME, Pascal GERMAIN, Christian GUYOT, Didier IDES, Jean-Louis MICHELIN, Gérard PAILLARD, Bernard RAGAGE, Noëlle RAUSCENT, Olivier RAUSCENT et Sylvie SOILLY.

1 Conseiller Communautaire excusé ayant donné un pouvoir de vote : Hubert BARBIEUX a donné pouvoir à Noëlle RAUSCENT.

1 Conseillère Communautaire présente ayant un pouvoir de vote : Noëlle RAUSCENT.

4 Conseillers Communautaires excusés sans avoir donné un pouvoir de vote : Gérard LACOMBE, Philippe LENOIR, Nicolas ROBERT et Joël TISSIER.

Date de la convocation	10 octobre 2016
Conseillers Communautaires en fonction	16
Conseillers Communautaires présents	11
Conseillers Communautaires ayant pouvoir de vote	1

Secrétaire de séance : Jean-Michel BEAUGER.

Ordre du jour soumis à délibération :

O.J N° 1 : APPROBATION DU COMPTE-RENDU DU MERCREDI 31 AOÛT 2016

Considérant que le seul point soumis à délibération lors du Bureau Communautaire du mercredi 31 août 2016 est à nouveau à l'ordre du jour de ce lundi 17 octobre 2016, **le Bureau Communautaire, à l'unanimité, PREND acte du compte-rendu du 31 août 2016.**

O.J N° 2 : TOURISME

Lancement et mission d'accompagnement d'un schéma local de développement touristique (*Rapporteur : Monsieur Gérard DELORME, Vice-président en charge du tourisme*) : dans le cadre de la reprise obligatoire de la compétence « tourisme » par les intercommunalités à compter du 1^{er} janvier 2017, Monsieur Gérard DELORME propose, en parallèle de la création de l'Office de tourisme intercommunal, de définir un schéma local de développement touristique prenant en considération l'étendue du périmètre de la Communauté de Communes AVALLON-VÉZELAY-MORVAN, les attentes des acteurs du territoire et les besoins des clientèles. Il explique que cette proposition se traduirait par le lancement d'un schéma local de développement touristique et par la validation d'une mission d'accompagnement par un prestataire extérieur afin de déterminer les axes stratégiques de la Communauté de Communes AVALLON-VÉZELAY-MORVAN en matière touristique et de programmer les actions nécessaires pour y répondre. Néanmoins, conscient que cette proposition ne fait pas l'unanimité et souhaitant travailler dans un climat apaisé, il propose d'ajourner la décision dans l'attente de l'arrivée du Directeur ou de la Directrice de l'ÉPIC pour la gestion de l'Office de tourisme intercommunal prévue en janvier 2017.

Après les différentes interventions où chacun s'accorde sur la proposition de Monsieur Gérard DELORME, le Président propose au Bureau Communautaire d'ajourner la décision relative au lancement et à une mission d'accompagnement d'un schéma local de développement touristique et d'élaborer un cahier des charges pour une éventuelle consultation dans l'attente de l'arrivée du Directeur ou de la Directrice de l'ÉPIC.

Le Bureau Communautaire, après en avoir délibéré et à l'unanimité, ACCEPTE la proposition susvisée telle qu'elle a été présentée.

Ordre du jour non soumis à délibération :

Règlement intérieur (rapporteur : le Président) : le Président rappelle certains comportements qui nuisent au bon déroulement et à la sérénité du travail communautaire, notamment au sein de certaines commissions.

Les membres du Bureau appellent solidairement de leurs vœux que chaque Conseiller Communautaire et/ou chaque Conseiller Municipal, participant aux travaux communautaires, ait un devoir de loyauté envers l'institution.

Étude sur les transports (rapporteur : Monsieur Didier IDES) : Monsieur Didier IDES présente le rendu de l'étude interne sur les transports communautaires, à savoir : le transport à la demande sur le secteur de QUARRÉ-LES-TOMBES, les lignes de marché 62 et 63 du secteur Vézélien, le transport des écoles vers les piscines et gymnases, la navette inter-urbaine CITÉO à AVALLON.

Il est proposé de :

- Confier le transport à la demande du secteur de QUARRÉ- LES-TOMBES aux Taxis MOFFRONT à compter du 1^{er} janvier 2017,
- Supprimer les lignes de transports 62 et 63 et les remplacer par un transport à la demande à compter du 1^{er} janvier 2017,
- Poursuivre l'étude sur une reprise en régie globale des transports, en incluant les transports des Accueils de loisirs sans hébergement et CITÉO dans la réflexion.

Le Bureau Communautaire, après échanges et à l'unanimité, ÉMET un avis favorable sur ces propositions.

Avant-projet sommaire d'une aire de covoiturage (rapporteur : Monsieur Didier IDES) : Monsieur Didier IDES présente un avant-projet d'aire de covoiturage, située à proximité de l'entrée du district APRR des Vals de l'Yonne (site d'AVALLON) sise sur la commune SAUVIGNY LE BOIS, pouvant accueillir jusqu'à 50 véhicules et équipée d'une borne de recharge électrique. Cet-avant projet doit être retravaillé dans sa partie aménagement et le plan de financement prévisionnel doit être finalisé.

Le Bureau Communautaire, après échanges et à l'unanimité, ÉMET un avis favorable sur le projet pour lequel un rapport sera proposé au Conseil Communautaire avant la fin de l'année 2016 afin d'autoriser le Président à solliciter toutes les subventions susceptibles d'être accordées et ce, avant de décider ou non de la réalisation de cette aire de covoiturage.

Projet de point de vente de produits locaux (rapporteur : Monsieur Olivier RAUSCENT) : Monsieur Olivier RAUSCENT explique qu'un groupe d'agriculteurs (maraîchers, producteurs de viande, ...) propose de mettre un place un point de vente de produits locaux sur VÉZELAY ou ses environs. Il ajoute qu'un questionnaire à destination des habitants a été adressé, via la Communauté de Communes, à l'ensemble des communes afin d'identifier le potentiel de marché. L'emplacement visé par ce groupe de producteurs locaux est le bâtiment B vacant (1^{er} étage) de la Maison de santé de VÉZELAY.

Les membres du Bureau Communautaire, après échanges et à l'unanimité, s'accordent sur les réponses suivantes à apporter aux porteurs du projet :

- **Le cahier des charges pour l'élaboration du projet de la Maison de santé de VÉZELAY interdisant toute activité commerciale, il est impossible que le projet puisse se concrétiser dans les locaux actuellement vacants,**
- **Au niveau du questionnaire transmis aux communes, les élus pensent que sa diffusion ne relève pas de leur compétence et trouvent le document trop long et trop compliqué à remplir,**
- **La Communauté de Communes accompagnera le groupe d'agriculteurs dans la réalisation de ce projet, notamment dans la recherche d'un lieu d'implantation et d'éventuels financements à mobiliser.**

Projet de reliure des registres (rapporteur : Monsieur Jean-Michel BEAUGER) : Monsieur Jean-Michel BEAUGER explique qu'un certain nombre de registres communaux et intercommunaux (délibérations, arrêtés,...) sont soumis à l'obligation de reliure définitive et concerne toutes les collectivités. Dans le cadre d'une mutualisation créatrice d'activité sur le territoire, il propose le recrutement d'un relieur (sous contrat aidé pendant 12 mois) qui serait mutualisé entre toutes les communes intéressées par la démarche.

Le Bureau Communautaire, après échanges et à l'unanimité, ÉMET un avis favorable de principe sur le projet et la CCAVM recensera, dans un premier temps, les besoins de reliure auprès des communes membres.

Gouvernance « Opération Grand Site du Vézélien » (rapporteur : Monsieur Christian GUYOT) : Monsieur Christian GUYOT rappelle la teneur du dernier Comité de Pilotage OGS qui a eu lieu à Sous-préfecture d'AVALLON en date du jeudi 15 septembre 2016. Lors de cette réunion, il explique que Monsieur le Président du Conseil Départemental de l'Yonne a exprimé son souhait de porter la gouvernance de l'opération OGS. Après avoir émis des réserves, partagées par Monsieur Didier IDES, sur un portage de la gouvernance par le Conseil Départemental, Monsieur Christian GUYOT rappelle que les deux solutions initiales envisagées (portage par la CCAVM ou par le Parc Naturel Régional du Morvan) restent d'actualité et renouvelle sa préférence pour un portage communautaire.

Le Bureau Communautaire PREND acte d'une prochaine réunion de travail entre le Président de la CCAVM et Monsieur Christian GUYOT, préalable à une réunion organisée entre le Président du Conseil Départemental de l'Yonne et les 45 communes membres afin de prendre connaissance de la proposition du Département de l'Yonne.

Projet d'un Pacte fiscal et financier intercommunal (*rapporteur : Monsieur Bernard RAGAGE*) : Monsieur Bernard RAGAGE présente le projet de pacte financier et fiscal 2017-2020 pour la Communauté de Communes. Il détaille ensuite la proposition de passage en fiscalité professionnelle unique et ses impacts pour les communes et la Communauté de Communes. **Le Bureau Communautaire, après échanges et à l'unanimité, PROPOSE d'organiser une réunion du Bureau Communautaire avec ce seul point à l'ordre du jour en proposant de travailler sur des simulations détaillées sur 3 ou 4 communes.**

Informations diverses :

- Monsieur Didier IDES invite les membres du Bureau Communautaire à faire des suggestions de thématiques, sous quelque forme que ce soit, au titre de la formation des élus.
- Monsieur Didier IDES indique que la Préfecture de l'YONNE a initié une réflexion visant à supprimer les dispositifs publicitaires non conformes installés dans le Vézélien et le Parc Naturel Régional du Morvan.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21 heures.